Préparation au concours
Sergent

L'accès à cette préparation est soumis à un **test d'orientation** préalable.

Les durées indiquées correspondent au temps requis nécessaire à la formation ; ces durées sont celles qui seront attestées.
Distanciel en direct : correspond au temps de formation réalisé en classe virtuelle avec l'intervenant et le groupe de stagiaires, les dates et heures de ces temps sont précisés dans le planning du groupe (planning envoyé avec la convocation)
Distanciel en autonomie : correspond au temps de formation minimum que le stagiaire doit réaliser en autonomie sur la plateforme de formation à distance Formadist. S'il le souhaite, le stagiaire peut travailler au-delà de ce temps minimum.

Epreuves d'admissibilité	**Questionnaire à choix multiples portant sur les activités et compétences de chef d'équipe de SPP ainsi que sur les connaissances essentielles de cultures administrative** *Méthodologie – 4 devoirs – Séances de correction* **Distanciel en direct : 7 h / 1,1 jours** **Distanciel en autonomie : 4 h / 0,6 jour** **Rédaction d'un compte-rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou document audiovisuel** *Méthodologie – 4 devoirs – Séances de correction* **Distanciel en direct : 7 h / 1,1 jours** **Distanciel en autonomie : 8 h / 1,3 jours**
Apport de connaissances	**Culture territoriale** **Distanciel en direct : 6 h / 1 jour** **Santé et sécurité au travail** **Distanciel en direct : 6 h / 1 jour** **Connaissances liées au cadre d'emplois** **Distanciel en direct : 6 h / 1 jour**
Epreuves d'admission	**Entretien avec le jury** *Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation (pour les admissibles)* **Distanciel en direct : 6 h / 1 jour**

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.
L'inscription au concours ou à l'examen se réalise via le site https://www.concours-territorial.fr/